

Mise à disposition d'informations supplémentaires

Puteaux, le 17 avril 2015

À l'occasion de l'émission obligataire annoncée récemment, Elis a mis certaines informations relatives au Groupe à la disposition d'investisseurs potentiels, qui figurent en Annexe à ce communiqué de presse.

Ces informations peuvent être consultées dans l'espace Relations investisseurs, rubrique Information réglementée du site internet d'Elis : <http://www.corporate-elis.com/relations-investisseurs>.

A propos d'Elis

Elis est un groupe multi-services, leader de la location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements d'hygiène et de bien être en Europe et au Brésil. Avec plus de 19 000 collaborateurs répartis dans 12 pays, Elis a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires consolidé de 1 331m€ et un EBITDA consolidé de 429m€. Bénéficiant de plus d'un siècle d'expertise, Elis livre aujourd'hui plus de 240 000 sociétés de toutes tailles dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la santé, de l'industrie, du commerce et des services, grâce à son réseau de 275 centres de production et de distribution et 13 salles blanches, ce qui lui garantit une proximité inégalée avec ses clients.

Contact

Relations investisseurs :

Nicolas Buron, Directeur des Relations Investisseurs - Tél : + 33 (0)1 41 25 46 77 - nicolas.buron@elis.com

Annexe

Avis important

Ce document ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées ci-dessus n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement sauf dans le cadre d'une opération bénéficiant d'une exemption à l'obligation d'enregistrement au titre du Securities Act.

Ce document ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières décrites dans le présent communiqué n'ont pas été offertes et ne seront pas offertes, directement ou indirectement, au public en France. Les valeurs mobilières ne pourront être offertes en France qu'à des investisseurs qualifiés et/ou des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, tel que défini et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, D.411-1, D. 411-4, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier.

Dans les États membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive 2003/7/CE (telle que modifiée) (la « Directive Prospectus »), ce document et toute offre éventuelle sont destinés exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » et agissent pour leur propre compte au sens de la Directive Prospectus et de toute disposition prise en application de cette directive par l'État membre concerné.

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (*investment professionals*) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005 (le « Règlement »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) ci-dessus étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres financiers de Novalis décrits dans le présent document sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

DEFINITIONS

Sauf indication contraire, et sauf lorsque le contexte impose une autre interprétation :

- « **Atmosfera** » désigne Atmosfera Gestao e Higienizacao de Texteis, une Filiale Garante des Obligations ;
- « **centres de distribution** » désigne nos installations de stockage, à partir desquelles nos produits, tels le linge plat, les vêtements de travail ou les produits HBE, sont livrés à nos clients ;
- « **centres de production** » désigne les blanchisseries industrielles où les linges plats et vêtements de travail sont lavés et entretenus, et à partir desquels nos produits, tels les linges plats, vêtements et produits HBE, peuvent aussi être livrés à nos clients ;
- « **Contrat de Crédit Revolving Senior** » désigne le contrat de crédit *Revolving* d'un montant de 200,0 millions d'euros relatif aux Crédits Senior ;
- « **Contrat de Crédit Senior Restructuré** » désigne les conditions des facilités de crédit qui étaient disponibles en vertu du contrat de crédit senior conclu le 4 octobre 2007 entre, notamment, Novalis, Elis, MAJ et BNP Paribas agissant en tant qu'agent de crédits et agent de sûretés, tel que modifié le 14 juin 2014, et dont tous les montants en-cours ont été remboursés et facilités de crédit annulés à l'occasion de l'Introduction en Bourse et des Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse ;
- « **Contrats de Crédit Senior** » désigne le contrat intitulé *Senior Term and Revolving Facilities* en date du 2 septembre 2014 (tel que modifié le 8 décembre 2014), conclu entre Elis, Novalis, MAJ et le syndicat de banques internationales, agissant en tant que prêteurs et chefs de file, comprenant BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Deutsche Bank Luxembourg S.A., Goldman Sachs International (uniquement en tant que chef de file), Goldman Sachs Bank International (uniquement en tant que prêteur), HSBC France, Morgan Stanley Bank International Limited and Société Générale (en tant que chefs de file, teneurs de livre et prêteurs);
- « **Contrat de Prêt à Terme Senior** » désigne le prêt à moyen terme d'un montant de 650,0 millions d'euros au titre des Crédits Senior ;
- « **Crédits Senior** » désigne les 850,0 millions d'euros de prêt à moyen terme et de crédit *Revolving* mis à disposition en vertu du Contrat de Crédit Senior ;
- « **Date d'Emission** » désigne la date à laquelle les Obligations sont offertes ;
- « **dollars U.S.** », « **dollars** » ou « **\$** » désigne la monnaie légale en cours aux Etats Unis d'Amérique ;
- « **EBITDA Ajusté** » désigne le bénéfice ajusté avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (adjusted Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization) ;
- « **Elis** » désigne Elis S.A., société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français, Société Mère Garante des Obligations ;
- « **Emetteur** » désigne Novalis ;
- « **Emission** » désigne l'émission des Obligations ;
- « **Etat Membre** » désigne tout Etat membre de l'Union Européenne ;
- « **Etats-Unis** » désigne les Etats-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions, tout Etat des Etats-Unis d'Amérique et le district de Columbia.
- « **Eurazeo** » désigne Eurazeo S.A.;
- « **Euribor** » désigne le taux interbancaire offert en euro (*Euro Interbank Offered Rate*) ;
- « **euro** », « **euros** », « **EUR** » ou « **€** » désigne la monnaie unique des Etats Membres de l'Union Européenne parties au troisième échelon de l'intégration économique et monétaire, en vertu du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne tel que modifié à tout moment ;
- « **Euronext Paris** » désigne le marché règlementé d'Euronext à Paris ;
- « **Filiales Garantées** » désigne MAJ, SPAST, Lavotel et Atmosfera, ainsi que tout futur garant des Obligations qui serait une filiale de l'Emetteur ;
- « **Garants** » désigne collectivement la Société Mère Garante et les Filiales Garantées, individuellement désignés comme « **Garant** » ;

- « **Groupe** », « **nous** », « **notre** » ou « **nos** » désigne Elis et ses filiales, sauf lorsque le contexte en suggère autrement ;
- « **HBE** » désigne les services d'hygiène bien-être, et notamment les équipements pour les points sanitaires (en ce compris les équipements pour l'hygiène des toilettes, le lavage et l'essuyage des mains et l'assainissement de l'air), ainsi que les fontaines à eau, machines à café, tapis de sol et les services de désinfection, désinsectisation et dératisation ;
- « **IFRS** » désigne les *International Financial Reporting Standards*, standards comptables internationaux tels qu'adoptés par l'Union Européenne ;
- « **Introduction en Bourse** » désigne l'introduction en bourse d'Elis, réalisée le 12 février 2015 ;
- « **Lavotel** » désigne Lavotel S.A., une Filiale Garante des Obligations ;
- « **linge plat** » désigne, entre autres choses, le linge de restauration (en ce compris les nappes, serviettes de table, torchons, essuies verres et tabliers) et le linge d'hébergement (en ce compris les draps, couettes, housses de couettes, taies d'oreillers, linge de toilette et serviettes éponges) ;
- « **Luxembourg** » désigne le Grand-Duché du Luxembourg ;
- « **MAJ** » désigne MAJ S.A., une Filiale Garante des Obligations ;
- « **Novalis** » désigne Novalis S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français ;
- « **Obligations** » désigne les obligations à haut rendement d'un montant de 800,0 millions d'euros remboursables en 2022 à émettre par l'Emetteur à la Date d'Emission tel qu'indiqué dans le communiqué de presse en date du 17 avril 2015 ;
- « **Offre** » désigne l'offre des Obligations par l'Emetteur ;
- « **Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse** » désigne les opérations de refinancement réalisées par le Groupe au moment de l'Introduction en Bourse ;
- « **PIB** » désigne le produit intérieur brut ;
- « **PIK Proceeds Loan Restructuré** » désigne le prêt en vertu duquel Legendre Holding 27 S.A.S. a prêté les produits des *Private PIK Notes* à Elis, dont 100% ont été remboursés à l'occasion de l'Introduction en Bourse et des Opérations de Refinancement Relatives à l'Introduction en Bourse ;
- « **Private PIK Notes** » désigne les *Private PIK Notes* d'un montant de 173,0 millions d'euros remboursables en 2018 émises par Legendre Holding 27 le 14 juin 2013, dont le produit a été prêté à Elis en vertu du *PIK Proceeds Loan Restructuré* ;
- « **Senior Secured Notes Existantes** » désigne les *Senior Secured Notes* d'un montant de 450,0 millions d'euros émises par Novalis le 14 juin 2013 et remboursables en 2018 ;
- « **Senior Subordinated Notes Existantes** » désigne les *Senior Subordinated Notes* d'un montant de 380,0 millions d'euros émises par Elis le 14 juin 2013 et remboursables en 2018, dont environ 40% ont été remboursés à l'occasion de l'Introduction en Bourse et des Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse ;
- « **Société Mère Garante** » désigne Elis ;
- « **SPAST** » désigne la Sociedade Portuguesa de Aluguer E Serviços Texteis S.A., une Filiale Garante des Obligations ; « **TCAM** » signifie le taux de croissance annuel moyen.

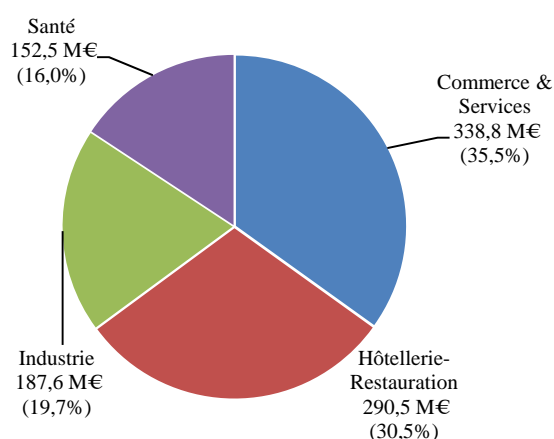
RESUME

Présentation générale

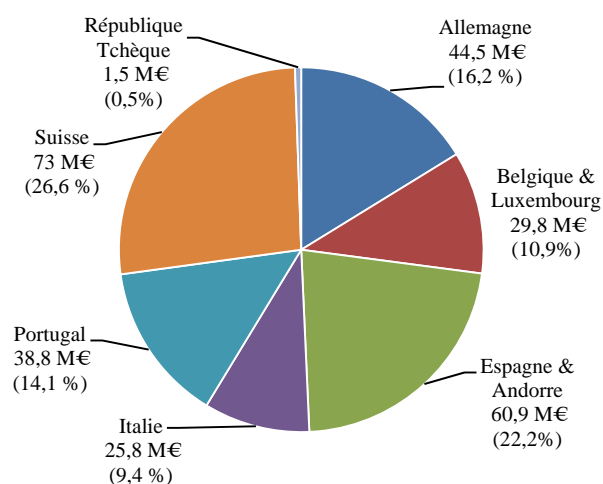
Secteurs opérationnels d'Elis

Le Groupe estime que le découpage de son chiffre d'affaires témoigne d'une répartition équilibrée entre services et clients. Les graphiques ci-dessous présentent une répartition du chiffre d'affaires généré par les marchés finaux du Groupe en France, et par pays ou groupe de pays en Europe, pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

France
(chiffre d'affaires de 954,0 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014)⁽¹⁾



Europe
(chiffre d'affaires de 274,3 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014)



(1) Le chiffre d'affaires en France étant diminué de 15,4 millions d'euros en raison des rabais commerciaux, remises, escompte sur les ventes, le total des pourcentages est supérieur à 100 %.

Avantages

Leader sur des marchés résilients qui présentent un potentiel de croissance

Leadership du marché sur des marchés résilients

Ces positions de marché permettent au Groupe de bénéficier d'avantages par rapport à ses concurrents existant, en réalisant par exemple des économies d'échelle significatives et en bénéficiant de l'existence d'une très large base de clients dont la constitution requiert la mobilisation d'une force commerciale de premier plan. Ces avantages renforcent également la crédibilité du Groupe, en lui permettant de remporter de nouveaux contrats auprès de clients générateurs de gros volumes (y compris les contrats impliquant de multiples services et sites géographiques) et de réaliser des synergies opérationnelles, tout en attirant et en fidélisant des managers locaux qualifiés, ce qui constitue, nous en sommes convaincus, la clé de la réussite du modèle économique du Groupe.

Le Groupe considère que la résilience de ses marchés résulte du fait que la collecte organisée, le blanchissage et la livraison ponctuelle de linge plat et de vêtements de travail jouent un rôle essentiel dans le service à la clientèle. De plus, la réinternalisation de nos services par les clients présenterait de réelles difficultés ce qui, tenant compte également de notre facturation mensuelle globalement très faible, explique une demande relativement stable de nos services. Le Groupe bénéficie également de son exposition à des secteurs extrêmement résilients tels que la santé, qui représentait environ 16 % du chiffre d'affaires de la France en 2014. Le marché français s'est révélé très résilient, comme en témoigne le fait qu'entre 2010 et 2014, le chiffre d'affaires de ce marché a progressé en moyenne sur

la base d'un TCAM d'environ 2,3 %. Le Groupe a également bénéficié d'une visibilité à long terme de ses contacts clients, comme le démontrent les points-clés suivants : (i) les contrats standard comprennent des clauses de répercussion des fluctuations de prix (comme pour le coton en 2011), ce qui permet au Groupe de protéger ses marges (ii) le Groupe bénéficie également d'une durée moyenne des contrats de quatre ans (avec option de renouvellement) et d'un taux de rétention estimé d'environ 94 % (hors activités abandonnées) selon les enquêtes et analyses internes.

Une forte diversification par marchés de destination et types de clientèle

Dans la douzaine de pays où nous sommes opérationnels, nous comptons plus de 240 000 clients, qui vont des petites et moyennes entreprises aux grandes sociétés nationales et internationales, couvrant une grande variété d'industries du secteur privé comme public. En France, notre principal marché, nos clients français les plus importants comprennent actuellement la majorité des membres de l'indice SBF 120, le marché boursier des 120 entreprises les plus importantes par capitalisation boursière cotées à Euronext Paris. Nos clients sont actifs dans une grande variété de secteurs, dont l'hôtellerie-restauration, la santé, le commerce, les services et l'industrie. Au fil du temps, nous avons étendu notre gamme de services à la location et au blanchissage des vêtements de travail et à la location et maintenance des équipements d'hygiène. De par notre taille et notre diversification, nous avons réduit notre exposition à chaque secteur, client ou service individuel, ce qui renforce notre résilience face à des conditions économiques défavorables. Ainsi, aucun de nos clients ne représentait individuellement plus de 2,4 % de notre chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2014. Sur la même période, le montant du contrat moyen annuel pour nos dix principaux clients était de 12,7 M€

Un modèle d'activité prévisible, stable et générateur de liquidités, ayant fait ses preuves en termes de croissance

Le Groupe estime avoir démontré années après années sa capacité à faire croître ses revenus et augmenter sa marge ainsi que son ratio de conversion de l'EBITDA Ajusté en trésorerie. Entre 2010 et 2014, notre chiffre d'affaires et notre EBITDA Ajusté ont progressé sur la base d'un TCAM de 5,7 % et 5,5 %, respectivement, démontrant ainsi l'efficacité de notre modèle économique. Nous estimons de plus bénéficier d'un flux de revenu stable et prévisible. La plupart de nos contrats ont une durée de plusieurs années et nous permettent de procéder à des augmentations de prix en fonction de l'évolution des coûts de base, ce qui contribue à assurer la stabilité de notre trésorerie. Par ailleurs, compte tenu des investissements initiaux du Groupe, l'objectif du Groupe est d'imposer à ses clients de payer un volume minimum de services, ce qui a pour effet de garantir au Groupe un revenu à long terme. Enfin, nous privilégions une approche sélective et disciplinée dans le domaine des acquisitions.

Suite à l'Introduction en Bourse de la société à Euronext Paris en février 2015, le ratio endettement net ajusté - EBITDA Ajusté a été réduit d'environ 3,0x. Le refinancement prévu des *Senior Secured Notes* Existantes et des *Senior Subordinated Notes* Existantes devrait améliorer ultérieurement la flexibilité financière du Groupe.

Stratégie

Maintenir un niveau d'endettement sain

A la suite de la récente Introduction en Bourse, le Groupe est déterminé à maintenir un niveau d'endettement sain. Pour y parvenir, nous avons principalement l'intention de développer nos activités existantes, tout en privilégiant une approche sélective et disciplinée en termes d'acquisitions. Nous estimons que notre stratégie d'acquisition ne devrait pas nous empêcher de garantir un niveau d'endettement sain.

Évènements récents

Le Refinancement

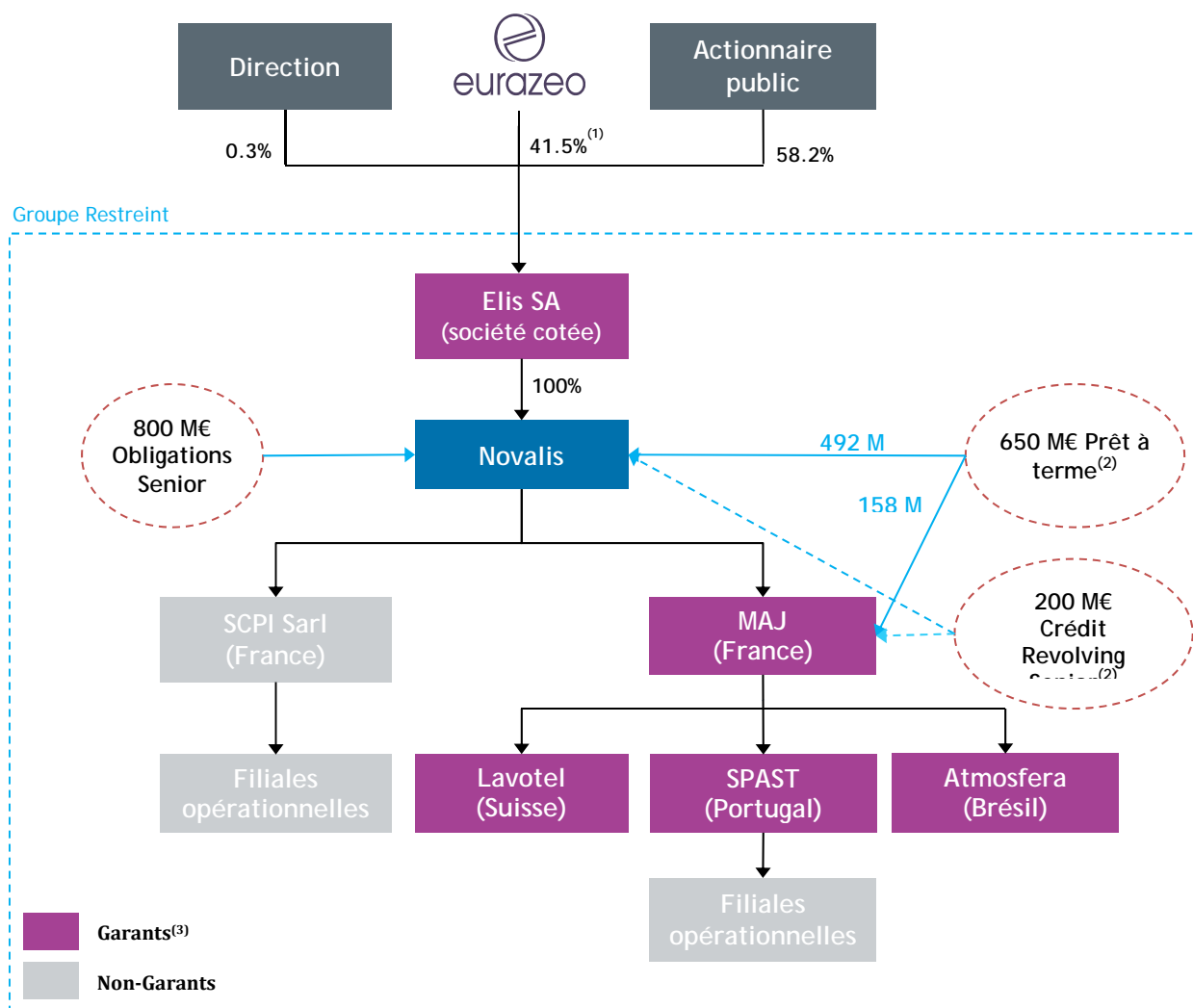
Le Groupe a l'intention d'utiliser une partie du produit net de l'Emission pour racheter la totalité des *Senior Secured Notes* Existantes et des *Senior Subordinated Notes* Existantes et, parallèlement à ces rachats, d'obtenir la mainlevée des sûretés garantissant les *Crédits Senior* (ces transactions étant collectivement désignées sous le nom de « Refinancement »).

Réaffectation des Contrat de Prêt à Terme Senior

Après la Date d'Emission, le Groupe a l'intention de rechercher le consentement des prêteurs concernant ses *Crédits Senior* pour réaffecter les 200 millions d'euros de prêts en cours de Contrat de Prêt à Terme Senior à des engagements relatifs au Contrat de Crédit Revolving *Senior* et d'optimiser encore davantage la flexibilité financière du Groupe. Après cette réaffectation, sans conséquence sur la liquidité du Groupe, le principal encours du Contrat de Prêt à Terme Senior serait réduit à 450 millions d'euros et les engagements relatifs au *Senior Revolving Credit Facility* seraient réduits à 400 millions d'euros, dont 200 millions d'euros seraient tirés.

Synthèse de la structure du Groupe et de sa structure financière

Le diagramme ci-dessous résume la structure du Groupe et les principaux arrangements financiers en cours après avoir procédé à l'Introduction en Bourse, aux Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse, à l'offre des Obligations et à l'utilisation du produit en découlant. Le diagramme n'inclut pas toutes les entités du Groupe, ni l'ensemble des obligations de dette en découlant. Toutes les entités indiquées ci-dessous sont entièrement détenues, sauf indication contraire.



(1) Inclut les actions détenues directement ou indirectement par Eurazeo et ses véhicules d'investissement.

(2) En lien avec l'Émission et les Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse, nous avons conclu de nouvelles facilités de crédit garanties de premier rang (les « Crédits Senior »), constituées des deux facilités de crédit suivantes : (i) un Contrat de Prêt à Terme Senior, avec un principal d'un montant initial de 650 millions d'euros à échéance février 2020 ; et (ii) un Contrat de Crédit Revolving Senior, pour un engagement disponible initial de 200 millions d'euros à échéance février 2020. Le montant total du Contrat de Prêt Senior a été tiré à la date de règlement de l'Introduction en Bourse et utilisé (avec une partie du produit de l'émission) pour rembourser en totalité les Contrats de Crédit Senior Restructurés. Un solde de 15 millions d'euros reste dû au titre du Contrat de Crédit Revolving Senior à la date de ce document. Alors que les *Crédits Senior* sont actuellement garantis par certains des actifs du Groupe, toute garantie sera libérée à la Date d'Émission. À la Date d'Émission, tous les Garants garantiront également les montants dus en vertu des *Crédits Senior*.

(3) À la Date d'Émission, les Obligations seront garanties à titre de créances de premier rang non garanties par la Société Mère Garante, MAJ, SPAST, Lavotel et Atmosfera. La Garantie de MAJ sera limitée au montant de certaines dettes intragroupes dues par MAJ à l'Émetteur (225,8 millions d'euros au 31 décembre 2014), ainsi qu'au produit dérivant des Obligations qui sera mis à disposition de MAJ par l'Émetteur (qui devrait être d'environ 50,0 millions d'euros). Au 31 décembre 2014, tenant compte de l'incidence pro forma sur l'Introduction en Bourse, les Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse, l'offre des Obligations et l'utilisation du produit de celle-ci, la Société Mère Garante et ses filiales consolidées auraient eu un montant de dettes financières de 1 496,7 millions d'euros, dont 800 millions d'euros représentés par les Obligations et 24,2 millions d'euros représentés par les dettes financières des Filiales non Garantées de l'Émetteur (qui aura également eu des montants importants d'autres obligations en cours, dont des créances fournisseurs, obligations au titre de contrats de location-exploitation et autres passifs). Pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, les revenus, l'EBITDA Ajusté et les actifs nets de l'Émetteur et des Garants représentaient respectivement 52 %, 54 % et 98 % des revenus consolidés, de l'EBITDA Ajusté consolidé et des actifs nets consolidés du Groupe. Les sociétés non Garantées représentent plus de 25 % de notre EBITDA Ajusté.

FACTEURS DE RISQUE

Risques juridiques et réglementaires

Risques liés à la législation fiscale française, pouvant limiter la déductibilité, à des fins fiscales françaises, de tout ou partie des intérêts sur la dette du Groupe, supportée en France, réduisant ainsi la trésorerie disponible pour le service de la dette du Groupe

Conformément à l'article 212 § II du Code général des impôts (CGI), la déductibilité des intérêts versés au titre de prêts consentis par une partie liée au sens de l'article 39.12 du CGI ou de prêts consentis par des tiers mais garantis par une partie liée (tiers assimilé à une partie liée) est soumise à certaines limitations. La déduction des intérêts versés au titre de ces prêts peut être partiellement limitée au titre de l'exercice au cours duquel ils sont comptabilisés si ce montant dépasse chacune des trois limites suivantes : (i) le montant des intérêts multiplié par le rapport de (a) 1,5 fois les capitaux propres de la société et (b) le montant moyen des sommes dues à des parties liées (ou à des tiers assimilés à des parties liées) au titre de l'exercice concerné, (ii) 25 % du résultat courant de la société avant impôt et éléments exceptionnels (corrigé pour les besoins de ces limitations), et (iii) le montant des intérêts reçus de parties liées par la société endettée. Les déductions peuvent être interdites pour la partie des intérêts qui dépasse, pour un exercice donné, la plus élevée des trois limites susmentionnées, si cette fraction des intérêts excède 150 000 euros.

De plus, l'article 209 § IX du CGI limite la déductibilité des charges d'intérêts supportées par une société française lorsque cette société a acquis les titres d'une autre société, ayant la qualification de « *titres de participation* » au sens de l'article 219 § I a *quinquies* du CGI et si ladite société acquéreuse n'est pas en mesure de démontrer, au titre du ou des exercices couvrant une période de douze mois suivant l'acquisition des titres (ou au titre du premier exercice ouvert après le 1er janvier 2012, pour les titres acquis au cours d'un exercice ouvert avant cette date), que (i) les décisions relatives à ces titres ont été effectivement prises par la société acquéreuse (ou, le cas échéant, par une société qui contrôle la société acquéreuse ou par une société contrôlée directement par cette dernière au sens de l'article L.233-3 § I du Code de commerce, située en France) et (ii) lorsque le contrôle ou l'influence est exercé sur la société acquise, ce contrôle ou cette influence est exercé par la société acquéreuse (ou, le cas échéant par une société contrôlant la société acquéreuse ou par une société contrôlée directement par cette dernière au sens de l'article L.233-3 § I du Code de Commerce).

En outre, les articles 212 *bis* et 223 B *bis* du CGI prévoient une limitation générale à la déductibilité des charges financières nettes, sous réserve de certaines exceptions. En vertu de l'article 212 *bis* du CGI, les charges financières nettes ajustées supportées par les sociétés françaises qui ne sont pas membres d'un groupe d'intégration fiscale ne sont déductibles de leur résultat imposable qu'à hauteur de 85 % de leur montant pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2012 et de 75 % de leur montant pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, lorsque le montant des charges financières de ces sociétés (nettes des produits financiers) dépasse 3 millions d'euros au titre d'un exercice. Conformément à l'article 223 B *bis* du CGI, des règles spéciales s'appliquent aux sociétés appartenant à un groupe d'intégration fiscale. La limitation de la déductibilité est déterminée sur la base du résultat imposable du groupe et s'applique à la somme corrigée des charges financières nettes supportées par les sociétés qui sont membres du groupe d'intégration fiscale au titre des sommes mises à disposition par des prêteurs qui ne sont pas membres de ce groupe, pour autant que la somme des charges financières des sociétés membres du groupe (nette des produits financiers) dépasse 3 millions d'euros au titre d'un exercice.

Enfin, pour les exercices clos à compter du 25 septembre 2013, la déductibilité des intérêts versés à des parties liées au sens de l'article 39.12 du CGI est soumise à une nouvelle limitation en application de l'article 22 de la Loi de Finances pour 2014 : si le prêteur est une partie liée à l'emprunteur au sens de l'article 39.12 du CGI, l'emprunteur français doit démontrer, à la demande de l'administration fiscale française, que le prêteur est, au titre de l'exercice en cours, assujéti à raison des intérêts concernés à un impôt sur le revenu ou sur les bénéfices dont le montant est au moins égal à 25 % de l'impôt sur les sociétés déterminé selon les règles fiscales françaises de droit commun. Lorsque le

prêteur-partie liée est domicilié ou établi hors de France, l'impôt sur les sociétés déterminé en vertu des règles fiscales françaises de droit commun s'entend de celui dont il aurait été redevable en France sur les intérêts perçus s'il avait été domicilié ou établi en France. Des règles spécifiques s'appliquent lorsque le prêteur est une entité intermédiaire au sens du droit fiscal français, un organisme de placement collectif relevant des articles L. 214-1 à L. 214-191 du Code monétaire et financier (ce qui inclut les OPCVM et les FIA ainsi que les autres organismes de placement collectif tels que les SICAV et les SPPICAV avec un seul actionnaire) ou, sous certaines conditions, une entité similaire constituée sur le fondement d'un droit étranger.

Ces règles fiscales pourraient limiter la capacité du Groupe à déduire les intérêts sur sa dette supportée en France et donc accroître sa charge fiscale, ce qui serait susceptible d'avoir un effet négatif significatif sur sa situation financière et ses flux de trésorerie.

CAPITALISATION

Le tableau ci-après présente, sur une base consolidée non audité, la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'Elis, ainsi que sa capitalisation au 31 décembre 2014, sur une base historique et après retraitement pour tenir compte de l'effet :

- (i) de l'Introduction en Bourse et des Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse ; et de
- (ii) l'Emission des Obligations et de l'utilisation des produits de cette opération.

Ce tableau doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés d'Elis au 31 décembre 2014.

	Au 31 décembre 2014		
	Publiés	Retraite- ments	Retraités
	(montants non audités) (en millions d'euros)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie⁽¹⁾	59,3	100,0	159,3
Dettes⁽²⁾			
PIK Proceeds Loan Restructuré ⁽³⁾	192,9	(192,9)	—
Contrat de Crédit Senior Restructuré ⁽⁴⁾	1 012,9	(1 012,9)	—
Senior Subordinated Notes Existantes ⁽⁵⁾	380,0	(380,0)	—
Senior Secured Notes Existantes ⁽⁶⁾	450,0	(450,0)	—
Crédit Senior ⁽⁷⁾	—	650,0	650,0
Obligations offertes	—	800,0	800,0
Contrats de location-financement	5,7		5,7
Dettes envers les employés au titre de l'intéressement ⁽⁸⁾	31,7		31,7
Autres dettes ⁽⁹⁾	9,3		9,3
Dettes financières envers des tiers	2 082,5	(585,8)	1 496,7
Part des actionnaires de la société mère ⁽¹⁰⁾	389,6	820,6	1 210,2
Capitalisation totale	2 472,1	234,8	2 706,9

- (1) Les retraitements appliqués aux équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie nette reçue du fait de l'Introduction en Bourse, les liquidités attendues de l'Emission, les commissions et frais d'opération estimés ainsi que les primes de remboursement applicables au rachat des *Senior Subordinated Notes* Existantes et des *Senior Secured Notes* Existantes.
- (2) Hors amortissement du coût de l'emprunt. Ne tient pas compte de la valeur de marché négative des instruments dérivés (25,4 millions d'euros au 31 décembre 2014) ni des intérêts courus sur la dette financière envers des tiers (27,5 millions d'euros au 31 décembre 2014).
- (3) Le 14 juin 2013, Legendre Holding 27 S.A.S., qui détenait, préalablement à l'Introduction en Bourse, plus de 90 % du capital de la Société Mère Garante, a émis 173 millions de *Private PIK Notes* à échéance 2018. Les actions d'Elis détenues par Legendre Holding 27 S.A.S. font l'objet d'un nantissement de second rang consenti aux détenteurs des *Private PIK Notes*. Les produits de ces *Private PIK Notes* ont été prêtés à la Société Mère Garante dans le cadre d'un prêt intragroupe (ci-après le **PIK Proceeds Loan Restructuré**). La totalité des montants dus au titre du *PIK Proceeds Loan Restructuré* a été remboursée dans le contexte de l'Introduction en Bourse et des Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse (remboursement effectué en partie par l'émission d'actions supplémentaires à Legendre Holding 27 S.A.S., une entité contrôlée par Eurazeo et qui détenait, préalablement à l'Introduction en Bourse, plus de 90 % du capital de la Société Mère Garante).
- (4) Le 4 octobre 2007, le Groupe a signé avec BNP Paribas, qui agissait en tant que chef de file mandaté, agent de crédit, agent de garantie et bailleur de fonds initial principal, un Contrat de Crédit Senior (modifié par avenant en date du 14 juin 2014) comprenant un prêt senior à moyen terme et un crédit *revolving* senior pour un montant total disponible d'environ 1,1 milliard d'euros (le **Contrat de Crédit Senior Restructuré**). Tous les montants dus en vertu du Contrat de Crédit Senior Restructuré ont été remboursés et les lignes de crédit correspondantes ont été annulées dans le contexte de l'Introduction en Bourse et des Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse.
- (5) Le 14 juin 2013, la Société Mère Garante a émis 380 millions d'euros de *Senior Subordinated Notes* à échéance en 2018, porteuses d'un intérêt variable égal au taux de l'Euribor à trois mois (soumis à un seuil de 1,00 % par an) augmenté de 7,0 % par an (les *Senior Subordinated Notes* Existantes). Environ 40 % des montants dus dans le cadre des *Senior Subordinated Notes* ont été remboursés dans le contexte de l'Introduction en Bourse et des Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse. Les *Senior Subordinated Notes* Existantes restantes seront remboursées à l'aide des produits issus de l'Emission.
- (6) Le 14 juin 2013, l'Émetteur a émis 450 millions de *Senior Secured Notes* à échéance en 2018, porteuses d'un intérêt de 6 % par an (les *Senior Secured Notes* Existantes). Les *Senior Secured Notes* Existantes seront remboursées à l'aide des produits issus de l'Emission.
- (7) Dans le contexte de l'Introduction en Bourse et des Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse, nous avons conclu deux nouveaux Contrats de Crédit Senior : (i) un Contrat de Prêt à Terme Senior dont le capital initial s'élève à

650 millions d'euros et qui arrivera à échéance en février 2020, et (ii) un Contrat de Crédit *Revolving* Senior d'un engagement initial disponible de 200 millions d'euros et arrivant à échéance en février 2020. L'intégralité du montant du Contrat de Prêt à Terme Senior a été utilisée à la date de règlement de l'Introduction en Bourse afin de rembourser l'intégralité du montant du Contrat de Crédit Senior Restructuré. Le Groupe avait tiré 15 millions d'euros dans le cadre du Contrat de Crédit *Revolving* Senior à la date de ce document. Bien que les Contrats de Crédit Senior soient actuellement garantis par des actifs du Groupe, toutes les sûretés seront libérées à la Date d'Emission. Par la suite, le Groupe a l'intention de solliciter de ses créanciers dans le cadre de ses Contrats de Crédit Senior l'autorisation de transférer 200 millions d'euros de dette à payer dans le cadre du Contrat de Prêt à Terme Senior vers les engagements du Contrat de Crédit *Revolving* Senior et d'optimiser encore davantage la flexibilité financière du Groupe. Suite à un tel transfert, sans impact sur la liquidité du Groupe, le capital restant dû du Contrat de Prêt à Terme Senior se trouverait abaissé à 450 millions d'euros et les engagements du Contrat de Crédit *Revolving* Senior augmenteraient à 400 millions d'euros, dont 200 millions d'euros seraient utilisés.

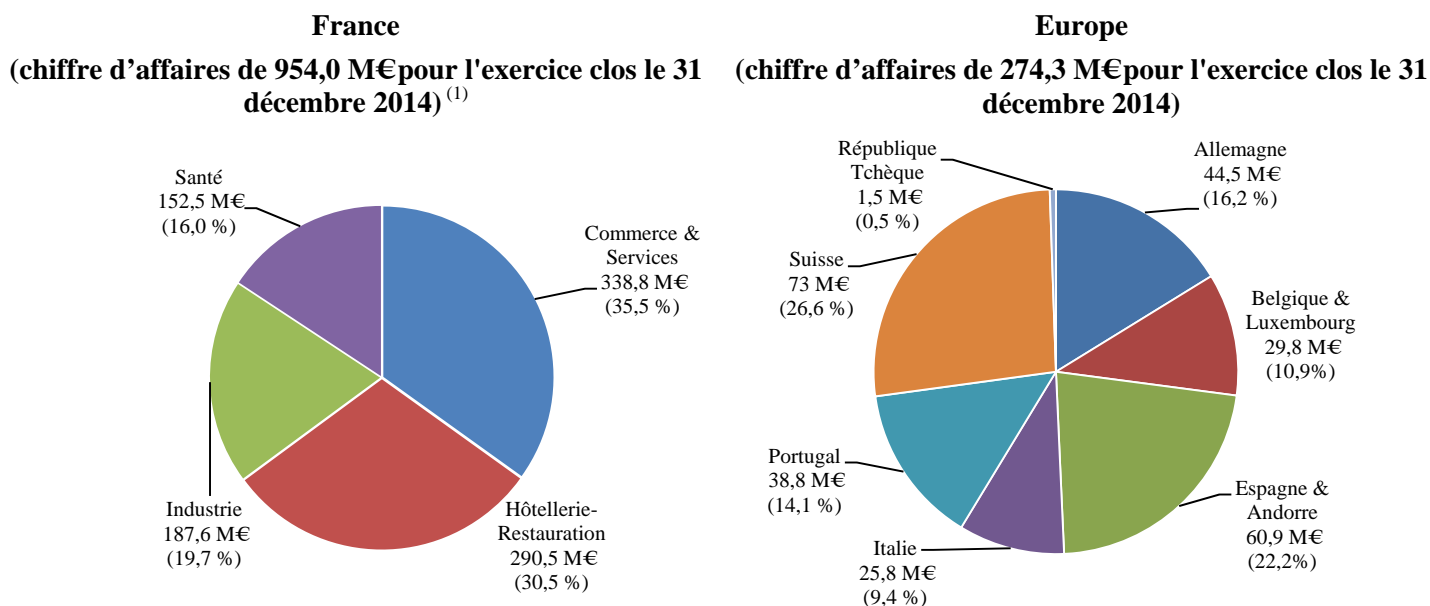
- (8) Le programme d'intéressement permet à Elis de redistribuer à ses salariés une part des bénéfices financiers que le Groupe a réalisés avec leur concours. Pour bénéficier du programme d'intéressement, les salariés doivent être titulaires d'un contrat de travail et travailler pour le Groupe depuis trois mois au moins. Le calcul et le paiement des sommes au titre de l'intéressement ont lieu une fois par an. Les salariés éligibles qui reçoivent un montant au titre de l'intéressement peuvent soit toucher une somme en numéraire, soit créditer un compte bancaire d'intéressement rémunéré, dont le solde sera disponible au bout de cinq ans. Les sommes ainsi portées au crédit des salariés sont comptabilisées au bilan en tant que dette envers les salariés.
- (9) Les « Autres dettes » englobent des emprunts bilatéraux contractés par certaines de nos filiales opérationnelles.
- (10) La part des actionnaires de la Société Mère s'entend hors la ligne du bilan « réserves et résultats accumulés ».

PRESENTATION ET ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS DU GROUPE PAR LA DIRECTION

Présentation générale

Aperçu

Les graphiques ci-après présentent une répartition du chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 par segment de clientèle en France et par pays ou groupe de pays en Europe.



(1) le chiffre d'affaires en France étant diminué de 15,4 millions d'euros en raison des rabais commerciaux, remises, escompte sur les ventes, le total des pourcentages est supérieur à 100 %.

Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe

Situation économique générale sur les marchés du Groupe

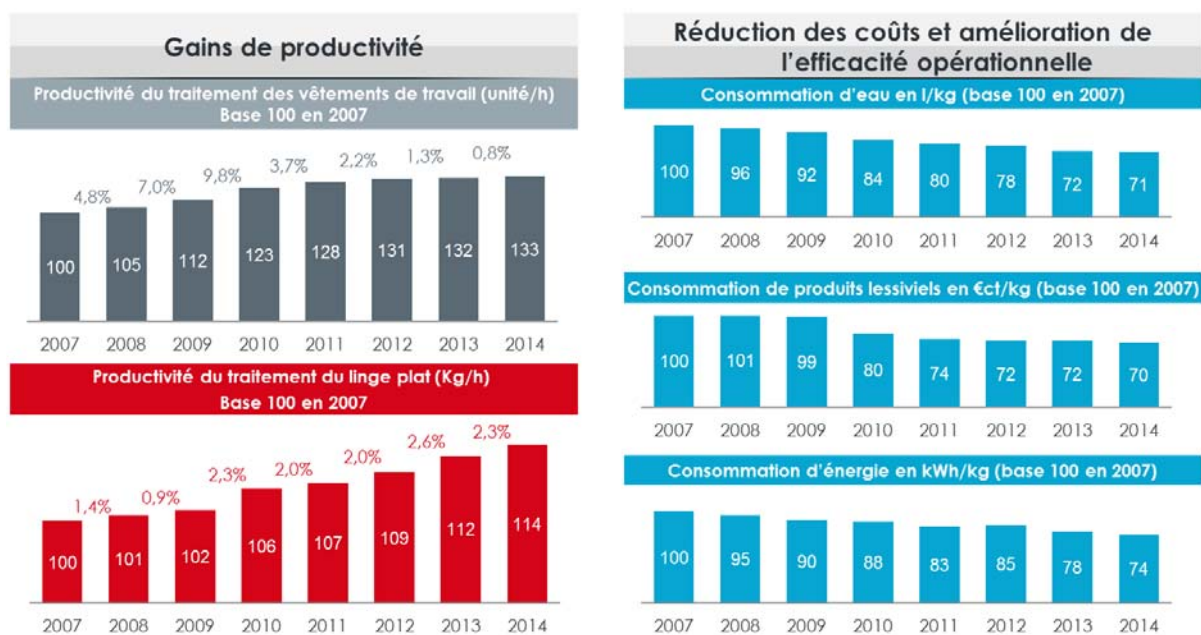
La demande portant sur les services du Groupe et la tarification de ses services sont influencées par la situation économique générale des pays dans lesquels il opère et notamment par les augmentations ou diminutions du PIB. Le Groupe est également soumis aux effets de la cyclicité macroéconomique. En particulier, les périodes de récession peuvent avoir une incidence sur la demande portant sur les services du Groupe et la tarification de ses services, selon la zone géographique, le segment de clientèle, les services ou le client concernés. Le marché principal du Groupe, la France, est resté relativement résistant dans le contexte macroéconomique difficile qui prévaut depuis 2008. Toutefois, les activités du Groupe ont été davantage affectées dans certains autres pays dans lesquels le Groupe opère, tels que l'Espagne, le Portugal et l'Italie, lesquels ont été plus touchés par la crise économique. En particulier, la récente crise économique a eu un impact dans ces pays sur l'activité des « petits clients » du Groupe, notamment dans le segment Commerce et Services en matière de location-entretien d'équipements HBE. Toutefois, depuis la fin du premier trimestre 2014, l'activité du Groupe bénéficie du regain d'activité économique dans les pays d'Europe du Sud. Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Groupe a généré une croissance organique en Espagne et Andorre et au Portugal de 11,1 % et 4,9 %, respectivement.

Grâce à sa taille, sa position sur son principal marché, le marché français, sa clientèle diversifiée et sa large gamme de services, le Groupe a pu résister à la crise économique mondiale et en réduire les effets sur ses activités. La demande pour les services du Groupe est restée relativement stable dans la

mesure où (i) la collecte organisée, l'entretien et la livraison rapide de linge plat et de vêtements de travail sont en général essentiels aux activités des clients du Groupe, (ii) la ré-internalisation des services du Groupe par ses clients peut s'avérer difficile et (iii) la facturation mensuelle moyenne des services du Groupe représente un faible coût pour les clients à savoir en moyenne moins de 462 euros par client et par mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Efficacité opérationnelle

Les graphiques ci-dessous présentent pour la période allant de 2007 à 2014 les variations de ces indicateurs de performance pour les centres de traitement du Groupe en France et la productivité du traitement des vêtements de travail et du linge plat.



La productivité du traitement des vêtements de travail correspond à la quantité de vêtements de travail traités par heure travaillée, l'indice 100 correspondant au niveau observé en 2007.

La productivité du traitement du linge plat correspond à la quantité de linge plat traité par heure travaillée, l'indice 100 correspondant au niveau observé en 2007.

La consommation d'eau représente la quantité d'eau utilisée (en litres) pour traiter un kilogramme de linge, l'indice 100 correspondant au niveau observé en 2007. La première diminution significative entre 2009 et 2010 est liée au changement du fournisseur du Groupe en détergents.

La consommation de produits lessiviels représente le coût des produits lessiviels utilisés (en centimes d'euros) pour traiter un kilogramme de linge, l'indice 100 correspondant au niveau observé en 2007.

La consommation d'énergie représente la quantité d'énergie utilisée (en kilowatt-heure) pour traiter un kilogramme de linge, l'indice 100 correspondant au niveau observé en 2007.

Capacité du Groupe à répercuter les augmentations des coûts

Charges de personnel

En France, le Groupe recourt à l'annualisation du temps de travail, au travail durant le week-end et aux contrats à durée déterminée. L'utilisation de contrats à durée déterminée permet au Groupe de gérer le personnel avec flexibilité durant les pics saisonniers, principalement en Hôtellerie-Restaurant s'agissant des services de location-entretien de linge plat. Au 31 décembre 2014, environ 20 % des salariés du Groupe en France étaient employés dans le cadre de contrats à durée déterminée. L'annualisation des heures de travail permet également au Groupe d'absorber les périodes de pointe et de creux dans le cycle de traitement en calculant le nombre maximum d'heures de travail hebdomadaire autorisées par le droit du travail sur la base d'une moyenne annuelle. Ainsi, le Groupe évalue chaque semaine le besoin en main-d'œuvre pour la semaine suivante et ajuste les heures de travail de ses salariés en conséquence. À cet effet, le Groupe a mis en place des conventions collectives dans les centres de production, qui définissent les conditions et les modalités de gestion

des heures de travail et qui organisent la répartition du temps de travail sur une base annuelle. Enfin, pendant les périodes de pointe le Groupe a recours, dans une certaine mesure, au travail le samedi ou le dimanche. Hors de France, le Groupe bénéficie de lois et réglementations plus souples récemment adoptées dans certains pays, par exemple en Espagne, qui lui offrent la flexibilité nécessaire pour gérer sa main-d'œuvre. En outre, dans l'ensemble des zones géographiques dans lesquelles le Groupe exerce ses activités, le Groupe fait également appel à des travailleurs saisonniers durant les périodes de pointe.

Frais de vente, frais généraux et administratifs

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les frais de vente, frais généraux et administratifs se sont élevés à 216,9 millions d'euros, soit 16,3 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe généré sur cette période. Les frais de vente, frais généraux et administratifs ont été composés essentiellement des coûts de la force de vente et d'administration des ventes du Groupe et des dépenses liées au siège social et aux activités administratives du Groupe, y compris les coûts obligatoires relatifs à la participation des salariés aux bénéfices.

Coûts des matières premières et des consommables

Les coûts des matières premières comprennent les coûts en énergie et en eau. Les coûts des consommables comprennent, d'une part, les coûts des produits lessiviels pour les ateliers et, d'autre part, les coûts des consommables des équipements HBE, tels que l'eau, les dosettes de café et le savon. Le Groupe classe les achats de linge et d'équipements HBE en tant que dépenses d'investissement. Les coûts des matières premières et consommables se sont élevés à 185,0 millions d'euros, soit 13,9 % du chiffre d'affaires du Groupe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, à comparer à 171,6 millions d'euros, soit 14 % du chiffre d'affaires du Groupe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Les coûts de matières premières et consommables du Groupe sont principalement des coûts variables, fluctuant en fonction de la demande de services.

Les sources d'énergie primaires que le Groupe utilise pour les besoins de ses activités sont le gaz et l'électricité. Le Groupe utilise également du carburant pour ses véhicules de service. Les prix du gaz et de l'électricité pour les installations de blanchisserie dans les centres de production du Groupe et le prix de l'essence pour ses véhicules varient en fonction d'événements que le Groupe ne maîtrise pas. Les prix des énergies ont été très volatils ces dernières années. Le Groupe a conclu des contrats d'approvisionnement en gaz à prix fixe pour 2011 et 2012, mais n'a pas renouvelé ces contrats pour 2013. Le Groupe a conclu un nouveau contrat à prix fixe pour ses approvisionnements en gaz en 2015 et 2016. Le Groupe prévoit qu'à partir de 2015, il commencera à bénéficier de la baisse récente des cours du pétrole, et de l'impact correspondant sur les prix du gaz et de l'essence.

Dotations aux amortissements (hors amortissement des relations clientèles)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les dotations aux amortissements se sont élevées à 219,0 millions d'euros, soit 16,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour cette période. Ce montant comprend des dotations aux amortissements de 140,6 millions d'euros concernant les articles textiles et tapis de sol, 61,7 millions d'euros concernant les immobilisations incorporelles et corporelles et 16,7 millions d'euros concernant les autres articles liés aux services HBE.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du Groupe réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 concernent les dépenses brutes d'investissement industriel qui se sont élevées à 236,4 millions d'euros, soit 17,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur cette période.

Les dépenses d'investissement industriel comprennent principalement pour l'exercice clos le 31 décembre 2014:

- les achats de linge et d'équipements HBE, pour un montant de 185,0 millions d'euros soit 13,9 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur cette période, l'essentiel de ces achats étant liés aux achats de linge pour les gros contrats signés en 2014 et dont la mise en œuvre devrait intervenir en 2015 ; et
- les achats d'autres articles, pour un montant de 51,4 millions d'euros soit 3,9 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur cette période, investis principalement dans le renouvellement des systèmes industriels, aucune nouvelle usine n'ayant été livrée en 2014.

Les dépenses d'investissement du Groupe réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 concernent les dépenses brutes d'investissement industriel qui se sont élevées à 214,9 millions d'euros, soit 17,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur cette période.

Les dépenses d'investissement industriel comprennent principalement pour l'exercice clos le 31 décembre 2013:

- les achats de linge et d'équipements HBE, pour un montant de 142,2 millions d'euros soit 11,6 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur cette période; et
- les achats d'autres articles, pour un montant de 72,7 millions d'euros soit 5,9 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur cette période. Ces investissements concernent essentiellement des grands projets dont notamment la construction de nouveaux centres de production à Toulouse et à Pantin et des investissements industriels de maintenance (entretien de bâtiments industriels, renouvellement de matériel de production et entretien des services généraux des usines).

Les dépenses d'investissement du Groupe réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 concernent les dépenses brutes d'investissement industriel qui se sont élevées à 237,8 millions d'euros, soit 20,1 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur cette période.

Les dépenses d'investissement industriel comprennent principalement pour l'exercice clos le 31 décembre 2012:

- les achats de linge et d'équipements HBE, pour un montant de 144,2 millions d'euros soit 12,2 % du chiffre d'affaires consolidé généré par le Groupe sur cette période; et
- les achats d'autres articles, pour un montant de 93,5 millions d'euros soit 7,9 % du chiffre d'affaires consolidé généré par le Groupe sur cette période. Ces investissements concernent essentiellement des grands projets dont notamment la construction des centres de production de Nice Carros, de Toulouse et de Pantin 2 et des investissements industriels de maintenance (entretien de bâtiments industriels, renouvellement de matériel de production et entretien des services généraux des usines).

Modifications des lois et de la réglementation

Les activités du Groupe en France sont soumises à un ensemble de lois et de règlements relatifs au travail, à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement susceptibles d'avoir un impact sur les résultats du Groupe. En particulier, en raison de l'importance de l'effectif de salariés du Groupe, qui comptait environ 12 400 collaborateurs en France pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, du montant significatif représenté par les charges de personnel au niveau du Groupe en France (les charges du personnel du Groupe représentaient 43 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014) et de l'importance du marché français pour les activités du Groupe, la modification récente de certaines dispositions de droit français en matière fiscale et sociale sont susceptibles d'avoir un impact les résultats du Groupe.

Acquisitions et cessions

Stratégie d'acquisition

Le Groupe a réalisé un certain nombre d'acquisitions ces dernières années, dont 20 en France en 2014. Il s'agit soit d'acquisitions de portefeuille de clients, soit d'acquisitions de centres de production ou de distribution. Ces dernières années, la croissance externe a contribué à la croissance générale de l'activité du Groupe qui a l'intention de poursuivre sa politique d'acquisitions sélectives et de continuer à étendre son réseau en vue d'augmenter ses parts de marché, de diversifier son offre de services et sa clientèle ainsi que de poursuivre son développement hors de France.

A l'international, le Groupe a appliqué la stratégie qu'il a développé en France, à savoir réaliser des acquisitions ciblées et consolider ses parts de marché existantes et son maillage territorial, avant d'établir ou de renforcer sa présence sur d'autres marchés, principalement en Europe. Le Groupe a l'intention d'étendre ses activités internationales par le biais d'acquisitions ciblées sur les marchés des pays émergents en vue de devenir l'un des prestataires de services de location-entretien de linge plat et vêtements de travail, location d'équipements HBE, de blanchisserie et de services de maintenance leader sur chacun des segments opérationnels Groupe. A titre d'exemple, le Groupe a ouvert un bureau commercial à São Paulo (Brésil) en décembre 2012 pour proposer ses services de location-entretien de vêtements de travail, avant d'acquérir le groupe Atmosfera en février 2014, premier groupe brésilien de blanchisserie industrielle. Il fournit désormais l'ensemble de la gamme de ses services de location-entretien de linge plat, vêtements de travail et d'équipements HBE à plus de 3 300 clients au Brésil.

En France, dans le cadre de sa stratégie d'acquisitions, le Groupe se concentre désormais sur l'acquisition de petites ou moyennes entreprises qui fournissent des services de location-entretien de linge plat, vêtements de travail et d'équipements HBE dans des régions où le Groupe est moins présent. Le Groupe veille également à ce que l'entreprise acquise puisse être intégrée relativement facilement au Groupe et à ce qu'elle puisse lui apporter un chiffre d'affaires stable et durable au regard de ses contrats clients. Dans le cadre de la procédure d'audit préalable à l'acquisition, le Groupe s'assure que les membres clés de la direction et les principaux cadres commerciaux des entreprises visées soient liés par des clauses de non-concurrence adéquates.

De manière générale, après l'acquisition d'une société, le Groupe l'intègre entièrement en lui appliquant son modèle économique et en lui faisant bénéficier de son savoir-faire notamment dans les ventes, l'informatique, la chaîne d'approvisionnement et le contrôle interne. A titre d'exemple, le Groupe a accéléré son développement en Suisse en 2010 en se portant acquéreur de Lavotel, puis a consolidé sa position jusqu'à devenir le n°2 en Suisse de la location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE (en terme de chiffre d'affaires) par le biais de 7 acquisitions jusqu'en 2014, à savoir Papritz et la branche suisse du groupe Blycolin en 2010, Blanchâtel et Blanchinet en 2011, Domeisen en 2012 et InoTex et Kunz en 2013. Entre les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2014, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe généré en Suisse a augmenté de 31,9 millions d'euros, passant de 41,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 à 73,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Sur cette même période, le Groupe a amélioré sa marge d'EBITDA Ajusté consolidé en Suisse (EBITDA Ajusté exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en Suisse) de 23,0 % à 27,7 %, notamment en raison des gains de productivité réalisés au niveau des sociétés acquises.

Effet des modifications du périmètre de consolidation

Afin de mieux comprendre et analyser ses résultats opérationnels, le Groupe utilise certaines données relatives à l'impact des « acquisitions importantes » et des « cessions importantes » (désignées à cette fin « **modifications du périmètre de consolidation** »). Les « acquisitions importantes » et les « cessions importantes » sont des acquisitions et des cessions d'entreprises générant, au moment de l'acquisition ou de la cession, un chiffre d'affaires annuel supérieur à 5,0 millions d'euros en France et 3,0 millions d'euros dans les autres pays. Pendant la période de trois ans clos le 31 décembre 2014,

le Groupe a réalisé sept « acquisitions importantes » et une « cession importante », celle de Molinel en avril 2013. Au cours des exercices 2012, 2013 et 2014, les acquisitions autres que les « acquisitions importantes » représentaient respectivement 2,9 millions d'euros, 5,8 millions d'euros et 2,4 millions d'euros de chiffre d'affaires cumulé, sur la base des informations relatives au chiffre d'affaires transmises par la cible préalablement à la réalisation de l'acquisition.

Le Groupe calcule, à périmètre constant, la croissance entre un exercice fiscal et l'exercice fiscal précédent comparable en calculant la croissance de son chiffre d'affaires consolidé entre ces deux exercices et en ajustant les effets des « modifications de son périmètre de consolidation » au titre des « acquisitions importantes » et des « cessions importantes » réalisées pendant chacun des exercices fiscaux comparés.

Aux mois de février et juillet 2014, le Groupe a procédé à deux « acquisitions importantes » au Brésil, à savoir celle du groupe Atmosfera, premier groupe brésilien de blanchisserie industrielle et celle de Lacqua, qui ont ensemble contribué à hauteur de 84,9 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le Groupe a réalisé quatre « acquisitions importantes », à savoir celles de Cleantex en Allemagne, d'InoTex en Suisse, de Reig Marti et de Explotadora de Lavanderias (Majorque – Iles Baléares), qui ont ensemble contribué à hauteur de 34,6 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Groupe a réalisé deux « acquisitions importantes », à savoir celles des activités de services sanitaires d'ISS en Belgique et au Luxembourg, et celle de 75 % des actions de Domeisen en Suisse, qui ont ensemble contribué à hauteur de 1,6 million d'euros au chiffre d'affaires consolidé du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Coût de l'endettement financier

Aux 31 décembre, 2014, 2013 et 2012, le montant total de l'endettement net du Groupe s'élevait à 2 072,0 millions d'euros, 2 026,7 millions d'euros et 2 424,4 millions d'euros, respectivement, et les frais financiers nets comptabilisés par le Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012 se sont élevés à 153,6 millions d'euros, 164,2 millions d'euros et 154,4 millions d'euros respectivement.

Du fait de l'Introduction en Bourse, des Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse, et de l'émission des Obligations Senior, la dette financière nette pro forma du Groupe aurait atteint environ 1 338 millions d'euros au 31 décembre 2014.

La capacité du Groupe à gérer de manière appropriée son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt à l'avenir ou à continuer à le faire à un coût raisonnable est susceptible d'avoir une influence sur ses résultats.

Analyse des résultats de l'opération pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013

Coûts du linge, des appareils et autres consommables

Les coûts du linge, des appareils et autres consommables ont augmenté de 26,4 millions d'euros (soit + 13,5 %), passant de 195,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à 222,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette augmentation est due notamment à la modification en 2012 de la durée d'amortissement du linge (de deux à trois ans en moyenne), qui a eu un impact positif de 9,7 millions d'euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2013. Si l'on exclut l'impact de l'amortissement du linge, les coûts du linge, des appareils et autres consommables auraient augmenté de 8,1 % entre 2013 et 2014, ce qui correspond au rythme de croissance du chiffre d'affaires sur la période.

Coûts de traitement

Les coûts de traitement ont augmenté de 56,7 millions d'euros (soit + 13,7 %), passant de 413,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à 470,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette augmentation résulte essentiellement d'une hausse des frais de personnel, de l'impact des opérations de cessions-bails d'immeubles et du changement de périmètre de consolidation lié aux acquisitions (notamment Atmosfera). En pourcentage du chiffre d'affaires, l'augmentation des coûts de traitement (de 33,7 % en 2013 à 35,3 % en 2014) est due aux nouveaux loyers résultant des opérations de cessions-bails et aux effets conjugués des entités acquises au Brésil, dont la productivité était inférieure à celle des entités européennes du Groupe. Dans une moindre mesure, le chiffre d'affaires généré par le linge plat et les vêtements de travail a connu une progression plus rapide que le chiffre d'affaires généré par les équipements HBE, ce qui s'est traduit par une hausse des coûts de traitement plus rapide que la croissance du chiffre d'affaires.

Coûts de distribution

Les coûts de distribution ont augmenté de 17,4 millions d'euros (soit + 8,9 %), passant de 195,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à 212,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. L'augmentation des coûts de distribution a été corrélée à la croissance du chiffre d'affaires réalisé aussi bien en interne que par acquisitions.

Marge brute

La marge brute a augmenté de 5,1 millions d'euros (soit + 1,2 %), passant de 420,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à 425,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette hausse est due à la fois à l'augmentation des coûts de traitement et de l'élément amortissement du linge décrits ci-dessus. Si l'on exclut l'impact de l'amortissement du linge, la marge brute aurait augmenté de 3,6 %, c'est-à-dire à un rythme inférieur au chiffre d'affaires pour la même période, ce qui traduit l'impact dilutif de l'acquisition réalisée au Brésil.

Liquidité, trésorerie et capitaux

Historiquement, le Groupe a financé ses besoins en liquidité par l'émission d'obligations senior et subordonnées et au moyen de tirages sur ses lignes de crédit senior. À l'avenir, le Groupe pourrait également se financer par des tirages sur son Contrat de Crédit *Revolving* Senior de 200 millions d'euros, dont 15,0 millions d'euros avaient été tirés à la date du présent document.

En février 2015, Elis, la société mère du Groupe, a réalisé son Introduction en Bourse sur Euronext Paris, ce qui lui a permis de lever environ 670 millions d'euros de produits nets. Une partie de ce montant a été affectée à une réduction substantielle de l'endettement du Groupe, le reste étant destiné à la réalisation d'une série d'objectifs stratégiques.

Fonds de roulement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le besoin net en fonds de roulement du Groupe a diminué de 8,6 millions d'euros ce qui est dû principalement aux facteurs suivants :

- diminution de 12,0 millions d'euros des stocks, due au stockage de linge en prévision du déploiement en 2015 des nouveaux contrats signés en 2014 ;
- diminution de 7,2 millions d'euros des créances clients, due au fait que le 31 décembre 2014 était un mercredi, un timing défavorable pour les paiements hebdomadaires ;
- augmentation de 15,6 millions d'euros des dettes fournisseurs et autres dettes, ce qui résulte de la politique de prolongation des délais de paiement des fournisseurs mise en place par le Groupe ;

- variation des autres postes de (5,0) millions d'euros, liée à des éléments non liquides du compte de résultat.

Le « fonds de roulement opérationnel », (variation des stocks, des comptes clients, des comptes fournisseurs et autres dettes) est resté relativement stable depuis 2010, malgré une augmentation constante de l'activité. Cette stabilité des flux de trésorerie liés à l'activité reflète l'efficacité des procédés de collecte et de gestion des stocks mis en œuvre par le Groupe.

Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Le tableau ci-après présente les obligations et les engagements contractuels pro forma au 31 décembre 2014, après prise en compte des effets de l'Introduction en Bourse et des Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse, de l'offre décrite dans le communiqué de presse du 17 avril 2015 et de l'utilisation des produits ainsi générés :

	Total	2015	2016	2017- 2018-2019	2020 et au-delà
	(en milliers d'euros)				
Obligations émises dans le cadre de l'Emission ⁽¹⁾	800 000				800 000
Contrat de Crédit Senior Restructuré ⁽²⁾	726 506	20 145	21 714	65 135	655 512
Compte courant bloqué de participation	31 695	3 819	7 424	20 452	
Crédits bails	12 109	958	664	1 625	8 863
Divers	8 045	3 031	2 664	2 350	-
Découverts bancaires	732	732	-	-	-
Total	1 615 087	28 685	32 466	89 562	1 464 375

(1) Hors paiement futur des intérêts liés aux Obligations Senior.

(2) Dans le cadre de l'Introduction en Bourse et des Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse, le Groupe a émis de nouvelles lignes de Crédit Senior, qui regroupent les deux lignes de crédit suivantes : (i) un Contrat de Prêt à Terme Senior d'un montant initial principal de 650,0 millions d'euros et parvenant à échéance en février 2020 ; et (ii) un Contrat de Crédit *Revolving* Senior assorti d'un engagement disponible initial de 200,0 millions d'euros et parvenant à échéance en février 2020. Le Contrat de Prêt à Terme Senior avait été tiré en totalité à la date de règlement de l'Introduction en Bourse pour le remboursement de la totalité du Contrat de Crédit Senior Restructuré. 15,0 millions d'euros avaient été tirés au titre de la Contrat de Crédit *Revolving* Senior à la date du présent document. À l'heure actuelle, les lignes de Crédit Senior sont garanties par certains des actifs du Groupe, mais toute sûreté sera libérée à la Date d'Emission.

Information quantitative et qualitative sur le risque de marché

Le risque de marché est analysé dans la note 8.1 des états financiers consolidés au 31 décembre 2014. L'Introduction en Bourse et les Opérations de Refinancement Parallèles à l'Introduction en Bourse, la restructuration de certains contrats de swap et l'émission des Obligations décrites dans le présent document, réduiront l'exposition du Groupe au risque de liquidité dans la mesure où la maturité des principaux emprunts du Groupe se trouvera allongée (jusqu'en 2020 dans le cas du Contrat de Prêt à Terme Senior et 2022 dans le cas des Obligations). De même, l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt diminuera dans la mesure où la part de dette à taux fixe et de la dette couverte augmentera après la clôture de l'Emission.

Méthodes comptables et estimations critiques

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite l'usage d'estimations et hypothèses par notre direction, pouvant affecter, à la date de clôture, la valeur au bilan des actifs et passifs ainsi que des engagements conditionnels, de même que les produits et charges figurant au compte de résultat de la période.

La société vérifie constamment la pertinence des estimations et des hypothèses utilisées dans ses états financiers. Les estimations du Groupe se fondent sur l'expérience passée ainsi que sur divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances, qui constituent le fondement de ses

appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif n'ayant pas été évalués par d'autres sources. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables et estimations critiques sont présentées à la note 1 des états financiers consolidés.

APERÇU DE L'INDUSTRIE ET DU MARCHÉ

Aperçu

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Groupe a généré 71,7 % de son chiffre d'affaires consolidé en France, marché couvrant l'ensemble de ses quatre grands segments, à savoir l'Hôtellerie-Restaurant, la Santé, l'Industrie, et enfin le Commerce et les Services.

- *Hôtellerie-Restaurant* : Sur ce segment, la clientèle du Groupe en France se compose essentiellement d'hôtels (chaînes ou indépendants) et de restaurants. La taille du marché de l'Hôtellerie-Restaurant desservi par Elis et ses concurrents directs avoisinait 0,5 milliard d'euros en France en 2013. Ce segment a représenté environ 30,0 % du chiffre d'affaires généré par le Groupe en France en 2014.
- *Santé* : Sur ce segment, la clientèle du Groupe en France est constituée principalement d'hôpitaux publics, de cliniques privées et de maisons de retraite. La taille du marché de la Santé desservi par Elis et ses concurrents directs avoisinait 0,3 milliard d'euros en France en 2013. Ce segment a représenté environ 16,0 % du chiffre d'affaires généré par le Groupe en France en 2014.
- *Industrie et Commerce & Services* : Sur le segment de l'Industrie, la clientèle du Groupe en France appartient principalement à l'industrie primaire, l'industrie de transformation et l'industrie de construction (dont les bâtiments et travaux publics). Les secteurs des codes APE (activité principale exercée) visés par le Groupe sont les industries salissantes (construction mécanique, industrie pétrolière, construction automobile, construction aéronautique, bâtiments et travaux publics etc.) et certaines des industries non-salissantes (industrie de pointe, chimie fine, pharmacie, agroalimentaire, etc.). Le segment du Commerce et des Services se compose essentiellement (i) de clients intervenant dans le secteur du commerce (grandes et moyennes surfaces, commerce de détail) ou ayant des activités de services (services au contact de la clientèle, entreprises de propreté, professions libérales, sièges sociaux), et (ii) d'administrations publiques et collectivités territoriales. La taille des marchés combinés de l'Industrie et du Commerce et des Services desservis par Elis et ses concurrents directs avoisinait 1 milliard d'euros en France en 2013. Ces deux segments ont représenté respectivement environ 19,0 % et 35,0 % du chiffre d'affaires du Groupe en France en 2014.

Clients

La clientèle du Groupe est très diversifiée en termes de taille, de secteur et de profil. Au 31 décembre 2014, le Groupe comptait plus de 240 000 clients.

Le tableau suivant présente la répartition de la clientèle du Groupe en France (hormis la société AD3) par catégorie de clients : « très petits », « petits », « grands » et « très grands » :

	Intervalles (revenu mensuel moyen généré en France au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 – en euros et hors AD3)		Clients Effectif	Contribution au revenu généré en France par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (en euros et hors AD3)
	Bas	Haut		%
Très petits	0	85	64 490	3%
Petits	85	308	69 607	15%
Grands	308	4,311	40 916	47%
Très grands	4 311	217 020	2 361	35%

Pour environ la moitié des clients d'Elis, la facture s'élève à moins de 142 euros par mois. Un peu plus de la moitié des 40 membres de l'indice CAC 40 sont clients du Groupe. Plus des deux tiers des clients du Groupe sont multiservices, c'est-à-dire qu'ils utilisent au moins deux services de linge plat, vêtements de travail ou équipements HBE proposés par le Groupe. Le Groupe estime par ailleurs fournir une moyenne de 2,8 services par client.

Aucun des clients du Groupe n'a représenté individuellement plus de 2,4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur l'exercice clos le 31 décembre 2014. Sur la même période, le montant des contrats détenus auprès des 10 plus gros clients du Groupe s'est élevé en moyenne à 127 millions d'euros environ, soit 9,6 % du chiffre d'affaires consolidé généré par le Groupe sur l'exercice clos le 31 décembre 2014.

En règle générale, sur la base de sondages et d'analyses internes, le Groupe estime qu'environ 94 % de ses clients renouvellent leurs contrats à leur expiration (hors activités abandonnées).

Les fournisseurs du Groupe

Les fournitures du Groupe consistent en textiles, équipements HBE (et les consommables y afférents), eau, produits lessiviels, énergie, frais généraux et équipements industriels. Le Groupe fait appel à des tiers pour l'essentiel de ses fournitures. La Direction internationale des Achats et Approvisionnements dont dispose le Groupe intervient dans de multiples pays et achète, en fonction de leur coût et de leur qualité, les articles textiles destinés aux services de linge plat et vêtements de travail.

Le Groupe achète pour partie en dollars américains et vend en euros. Le prix des articles textiles est fortement lié au cours du coton et du polyester. En 2011, année de la crise du coton, le Groupe a mis en place des mesures ciblées pour limiter l'impact de l'exposition à la volatilité des cours du coton et du polyester (décomposition de coûts renforcée, négociations au semestre ou à la commande, utilisation des stocks précédents, etc.). Les coûts d'approvisionnement du Groupe en 2014 se sont élevés à 163 millions d'euros environ, dont 30 % pour le linge plat, 35 % pour les vêtements de travail et 35 % pour les équipements HBE.

Le Groupe s'approvisionne en articles textiles pour son service de linge plat principalement en France, en Turquie, en Égypte, en Inde et au Pakistan et explore actuellement d'autres possibilités d'approvisionnement en Afrique sub-saharienne et dans les Balkans. La zone Inde et Pakistan est celle où le Groupe se fournit le plus en linge plat, en termes de quantité. Les articles textiles utilisés pour les vêtements de travail sont achetés au Laos, à Madagascar et à l'Île Maurice (procédé de « low cost countries sourcing » ou « LCC sourcing ») ou, notamment en cas de besoin urgent d'articles textiles, dans des pays plus proches des sites du Groupe, tels que le Maroc, la Tunisie et la Bulgarie (procédé de « near sourcing »).

Le Groupe estime réaliser 99 % de ses achats de vêtements de travail et 90 % de ses achats de linge plat sans droits de douane. En outre, le Groupe pense se démarquer de ses concurrents grâce à un savoir-faire lui permettant de s'approvisionner sans intermédiaires dans des pays comme le Laos, Madagascar ou le Pakistan.

Compte tenu de l'automatisation, qui réduit l'écart avec les pays à faible coût de main-d'œuvre, et de la volonté de préserver un outil industriel proche, réactif et que le Groupe a su faire évoluer en productivité (entité manufacturière du Jacquard Français), le Groupe maintient un approvisionnement important en France sur les segments du linge plat. Ainsi en 2014, le Groupe a réalisé 31 % de ses achats en France, en termes de coûts.

La matière la plus utilisée par le Groupe est le textile mis à disposition des clients dans le cadre de la prestation de location-entretien du linge. Afin d'optimiser la durée de vie de ses textiles, le Groupe a mis en place des tableaux de bord permettant à la fois de suivre l'évolution des principaux indicateurs de la gestion textile, de mieux utiliser le stock existant et de gérer les achats de linge neuf. En 2013, les équipes centrales se sont principalement concentrées sur le suivi des taux de réforme et de réutilisation du textile, et ont accompagné les centres dans l'amélioration de leur performance.

Lorsqu'un client du Groupe change de collection de vêtements de travail, les anciennes tenues sont en général réutilisées et relouées par le Groupe à ses clients. Le taux de réutilisation des vêtements de travail a progressé de façon constante sur la période 2010 – 2014. La direction industrielle du Groupe a mis en place de nouveaux standards d'information, afin d'améliorer le taux de réutilisation des articles textiles et d'optimiser la taille du stock. Une « bourse au linge » interne a par ailleurs été mise en place entre les différents centres, favorisant les échanges de textile entre eux.

Afin de renforcer sa maîtrise à la fois de la qualité, de la fongibilité et des coûts, le Groupe impose à ses fabricants de vêtements de travail d'acheter des tissus référencés et négociés par le Groupe.

Pour les équipements et consommables HBE, il est essentiellement fait appel à des fournisseurs en Europe de l'Ouest. Le Groupe a également besoin de fournitures industrielles, en équipement et matériel de blanchisserie notamment, pour ses centres de production. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les trois plus grands fournisseurs du Groupe (hors modernisation du système informatique du Groupe) étaient GDF Suez (pour le gaz), le groupe Alsico (pour les articles textiles) et SCA Tissue (pour les consommables papier). Le Groupe estime qu'il n'est dépendant d'aucun fournisseur. Toutefois, Malongo est son seul fournisseur en machines à café et dosettes de café, et Jensen-Group et Kannegiesser sont ses seuls fournisseurs en tunnels de lavage, laveuses, sécheuses, calandres, tunnels de finition et trieurs. De même, Christeyns et Ecolab sont ses seuls fournisseurs en produits lessiviels. Au 31 décembre 2014, le Groupe comptait une trentaine de fournisseurs actifs et significatifs pour ses services de linge plat, vêtements de travail et équipements HBE. Le Groupe est en mesure de passer rapidement d'un fournisseur à un autre, ce qui lui permet de maintenir une pression sur les prix des marchandises fournies et de faire face à tout problème industriel ou politique.

Le Groupe utilise le gaz, l'électricité et l'eau comme principales sources d'énergie dans ses centres de production. Il est également consommateur de carburant pour ses véhicules. Du fait du nombre important de centres de production, le Groupe consomme d'importantes quantités de gaz, d'électricité, de produits lessiviels et d'eau.

Le Groupe fait appel au fret maritime pour ses importations et il n'a que rarement recours au fret aérien. Pour ses approvisionnements, le Groupe externalise le transport routier à des prestataires de services logistiques.

Le Groupe emploie des systèmes logistiques qui lui permettent d'effectuer des opérations automatisées, à gros volume, et avec une forte rotation de stocks. Le Groupe continue également à renforcer ses services d'achats centralisés et à déployer des outils d'achats informatiques, qui lui permettent de suivre sa chaîne d'approvisionnement, depuis le point de départ et jusqu'à la livraison dans les centres de production. Depuis 5 ans, la Direction des Achats et Approvisionnements dispose au Portugal (Gafides) d'un atelier de stockage et de personnalisation des vêtements de travail. Cet atelier, qui emploie 120 personnes à temps plein, personnalise et expédie chaque jour 20 000 articles de vêtements de travail à l'ensemble des unités européennes du Groupe.

La Direction des Achats et Approvisionnements sélectionne partout dans le monde des fournisseurs, des produits et des services, qui respectent les personnes et l'environnement. Depuis 2006, les contrats du Groupe avec ses fournisseurs contiennent un référentiel de développement durable avec réalisation d'audits réguliers. L'engagement du Groupe est détaillé dans une charte des achats favorisant le développement durable, intégrée au système documentaire ISO 9001/2000 de la Direction des Achats et Approvisionnements, et incluse dans les contrats signés avec ses partenaires. Le Groupe fait auditer par un organisme extérieur les fournisseurs n'ayant pas les certifications SA 8000 (standard de responsabilité sociale des entreprises) ou ISO 14001 (systèmes de management environnemental) (ou équivalents). Le Groupe assure ensuite le suivi des plans d'actions issus de ces audits. Sur le cycle 2012-2013, des audits ont été réalisés chez 14 grands fournisseurs, et plus particulièrement chez les fournisseurs de linge plat (8 audits) et les tisseurs (5 audits) pour les vêtements de travail.

Le Groupe s'attache à entretenir avec ses fournisseurs des relations équitables et loyales. Dans tous les pays, il s'efforce de respecter et de faire respecter par ses fournisseurs les différentes lois et

réglementations en vigueur et d'appliquer au quotidien les valeurs énoncées dans la charte éthique du Groupe. Dans le cadre de sa charte achats développement durable, le Groupe porte une attention particulière au respect des droits de l'homme et souligne la nécessité pour ses fournisseurs de respecter le code de l'OIT concernant :

- l'interdiction du travail forcé (conventions 29 et 105) ;
- l'interdiction du travail des enfants (conventions 138 et 182) ;
- la non-discrimination en matière d'emploi et de profession (conventions 100 et 111) ;
- la liberté d'association et d'organisation – liberté syndicale (convention 87) ;
- le droit à la négociation collective (convention 98) ;
- le droit à un revenu minimum vital, permettant de subvenir aux besoins fondamentaux (conventions 26 et 131) ;
- le respect de règles minimales pour la durée du travail (convention 1) ; et
- le droit à un environnement de travail sain – hygiène et sécurité (convention 155).

Enfin, le Groupe encadre strictement le recours à la sous-traitance dans la charte achats développement durable en interdisant à des fournisseurs de sous-traiter tout ou partie du marché qui leur est confié sans accord écrit du Groupe.

La Direction des Achats et Approvisionnements a également mis en place en 2009 un partenariat avec Max Havelaar, ONG de référence du commerce équitable. Le Groupe est le premier prestataire de services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE, détenteur de la licence Fairtrade Max Havelaar. A ce titre, le Groupe a lancé en 2009 également, une gamme de vêtements de travail en coton biologique équitable, labellisée Fairtrade / Max Havelaar.

Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2014, le Groupe était propriétaire de terrains et bâtiments représentant une valeur nette de 153,1 millions d'euros environ.

Le Groupe loue 64 % environ de ses centres de production, de distribution et salles blanches en France et à l'étranger (après les cessions décrites ci-dessous). Le Groupe est propriétaire de ses deux entités manufacturières, Le Jacquard Français et Kennedy Hygiene Products.

Le Groupe a réalisé un appel d'offres à des promoteurs immobiliers en vue de procéder à la cession du site de Puteaux, sur lequel se situent le siège du Groupe et des centres de production et dont MAJ, filiale de la Société, est aujourd'hui propriétaire. A la suite d'un appel d'offres en trois étapes, un groupe composé de trois promoteurs a été choisi. Le prix final de l'offre comprend deux options, et est soumis à l'autorisation, par la ville de Puteaux, d'un programme de construction de logements et de bureaux sur une surface de 26 300 mètres carrés : 53,5 millions d'euros ou 53,8 millions d'euros selon que les promoteurs ou l'opérateur prennent en charge l'obligation de traitement des sols (laquelle est normalement assumée par l'opérateur). Le contrat de vente pour le site de Puteaux devrait être conclu en mai 2015.

Mise à Jour sur les Procédures Judiciaires et d'Arbitrage

Procédure contre Atmosfera Gestao e Higienizacao de Texteis S.A.

Procédure ouverte par le Procureur de la République

Lors d'une audience tenue le 30 mars 2015, le procureur de la République a fait une offre de conciliation impliquant l'adoption par Atmosfera d'une série de mesures. Atmosfera est tenue de répondre à cette offre le 20 avril 2015. Faute d'accord, le procureur pourrait intenter une action publique afin de contraindre Atmosfera au paiement de dommages intérêts de caractère punitif. Une résolution amiable aurait pour effet d'éteindre l'action du procureur de la République, mais ne mettrait pas pour autant fin à la procédure intentée par le Ministère brésilien du Travail et de l'Emploi.

Procédure ouverte par le Ministère brésilien du Travail et de l'Emploi

Récemment, le Ministère brésilien du Travail et de l'Emploi a tenté de contester l'injonction préliminaire qui avait été rendue par le Président de la Cour Suprême du Brésil, au travers d'un décret-loi visant à autoriser la publication de la liste noire.

Dans le même temps, Atmosfera, qui avait saisi le Tribunal des Prud'Hommes d'une demande visant à obtenir la suspension provisoire de son inscription sur liste noire dans l'attente du prononcé d'une décision au fond, a obtenu gain de cause le 7 avril 2015. Cette décision, provisoire, pourrait faire l'objet de deux formes de recours, considérées toutes deux comme exceptionnelles : soit le ministère public sollicite le prononcé d'un commandement de faire (dans un délai de 120 jours) ; soit le juge ayant statué sur la demande de suspension provisoire revient sur sa décision, au vu de nouveaux éléments de preuve qui lui seraient présentés.

Dans le cas d'un commandement de faire, c'est la Cour d'Appel compétente en matière de droit du travail qui serait appelée à se prononcer ; la décision pourrait être rendue sous un délai de quelques jours, à titre préliminaire par un magistrat unique, et, sous deux ou trois mois, par un collège de magistrats.

S'agissant de la décision au fond que doit rendre le Tribunal des Prud'hommes, la prochaine audience est fixée au 22 octobre 2015. La décision devrait être rendue dans les semaines qui suivent l'audience, à moins que le juge n'accepte la production d'éléments de preuve, y compris l'audition de témoins, auquel cas il pourrait s'écouler plusieurs mois avant qu'une décision ne soit rendue.

Procédure relative à des faits supposés de corruption

En ce qui concerne la procédure relative à des faits supposés de corruption, le Groupe a été formellement notifié de l'ouverture de la procédure civile. Cette procédure civile commencera lorsque l'intégralité des parties en cause auront été assignées, ce qui devrait être fait dans les prochains mois.